



SAG – Code de conduite pour les fournisseurs (Suppliers Code of Conduct)

Votre engagement compte

Chez Schulte-Schlagbaum AG, nous nous engageons en faveur d'une gouvernance d'entreprise responsable et durable. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les lois en vigueur ainsi que les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) reconnues au niveau international et qu'ils mettent tout en œuvre pour que ces normes soient appliquées par leurs fournisseurs et sous-traitants. Nos fournisseurs sont sélectionnés et évalués au-delà de critères économiques, dans le but d'optimiser continuellement et durablement notre action entrepreneuriale. En tant que partie intégrante de notre chaîne d'approvisionnement, nous vous demandons de vous engager à respecter les normes et les réglementations mentionnées dans ce document au sein de votre chaîne d'approvisionnement.

Environnement

- Vous respectez toutes les réglementations en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- Vous encouragez le développement et la fabrication de vos produits dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement, ainsi que leur transport, leur utilisation et leur élimination.
- Vous vous assurez, à l'aide de systèmes de gestion appropriés, que la qualité et la sécurité des produits répondent aux exigences applicables.
- Vous protégez la vie et la santé de vos employés et de vos voisins, ainsi que celles du public, face aux dangers que peuvent représenter vos processus de fabrication et vos produits.
- Vous veillez à l'exploitation efficace des ressources, vous utilisez des technologies efficaces sur le plan énergétique et respectueuses de l'environnement et vous réduisez les quantités de vos déchets ainsi que vos émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Vous réduisez l'impact de votre activité sur la biodiversité, le changement climatique et la pénurie d'eau.

Société

- Vous soutenez la protection des droits internationaux de l'homme, lutez contre le travail forcé (y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) et le travail des enfants.
- Vous soutenez le droit d'association et le droit de négociation collective conformément à la législation en vigueur.



- Vous traitez vos employés avec respect et créez un lieu de travail exempt de harcèlement ou d'abus de toute sorte, sans traitement sévère ou inhumain et exempt de pratiques illégales ou de discrimination.
- Vous permettez à vos employés ou à d'autres parties prenantes de signaler des préoccupations ou des pratiques potentiellement illégales sur le lieu de travail.
- Vous respectez les salaires minimums et les heures de travail conformément à la législation locale et garantissez le versement d'un salaire suffisant pour vivre, conformément aux conditions de vie locales.
- Vous ne fournissez pas de produits contenant des minéraux de conflit qui financent ou soutiennent directement ou indirectement des groupes armés et causent des violations des droits de l'homme, comme décrit dans l'annexe II des Principes directeurs de l'OCDE relatifs au devoir de diligence pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OECD DDG). Nous attendons de vous que vous exerciez votre devoir de diligence à l'égard des chaînes d'approvisionnement en minerais conformément aux recommandations du guide OCDE DDG.

Gouvernance

- Vous respectez l'ensemble des lois et réglementations commerciales nationales et internationales applicables, notamment, mais pas exclusivement, les règles de la loi antitrust et les règles relatives au contrôle du commerce et aux régimes de sanctions.
- Vous considérez l'intégrité de l'entreprise comme le fondement des relations commerciales.
- Vous refusez toute forme de pots-de-vin, de corruption et de blanchiment d'argent.
- Vous interdisez les cadeaux aux agents publics ou privés qui visent à influencer les décisions commerciales ou à les inciter de toute autre manière à manquer à leurs obligations.
- Vous respectez la vie privée et les informations confidentielles de tous vos collaborateurs et partenaires commerciaux et protégez les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive. Vous mettez en œuvre un système de gestion de la conformité approprié qui favorise le respect des lois, règles et normes applicables.

Il est important pour nous de garantir les principes du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement. Vous pouvez reconnaître les principes susmentionnés ou prouver votre engagement envers ces principes par votre propre code de conduite ou par votre propre politique d'entreprise qui inclut ces normes. SAG se réserve le droit d'effectuer des audits ou des évaluations afin de s'assurer que vous respectez les lois, les règles et les normes, et prendra les mesures appropriées concernant la relation d'affaires s'il y a lieu de s'inquiéter. SAG se réserve en outre le droit de mettre fin à toute relation en cas de violation des principes internationaux, si aucune mesure n'est prise pour remédier à de telles violations ou si des violations systématiques sont identifiables.